

**Comité Hygiène et Sécurité**  
**Départemental Interdirectionnel de l'Yonne**  
**Séance plénière du lundi 4 octobre 2010**

**DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président

Vous nous convoquez aujourd'hui en plein **mouvement social pour la défense de nos retraites**.

Le 2 octobre, la population a confirmé son opposition au projet de loi et sa volonté d'une autre réforme pour la **pérennisation de la retraite à 60 ans**.

La semaine dernière le gouvernement a dévoilé son plan d'austérité essentiellement basé sur une politique de **réduction des aides publiques** aux plus démunis et une simple égratignure du bouclier fiscal.

La CGT, avec les autres organisations syndicales, appelle l'ensemble des salariés à amplifier l'action notamment lors de la **prochaine journée de mobilisation le 12 octobre**.

Le CHS de ce jour revêt une importance particulière (d'où une liminaire quelque peu longue au regard d'un ordre du jour chargé), mais nous avons des décisions importantes à prendre, c'est pourquoi nous avons décidé d'y participer.

**Concernant la sécurité du site Jehan PINARD :**

Après études des documents et particulièrement le **rapport Socotec**, force est de constater que le bâtiment n'était plus aux normes depuis plusieurs années.

A cela, et au regard des documents communiqués, nous constatons que nos remarques, ainsi que celles de l'IHS, sont majoritairement prises en compte au regard d'une part, des **travaux engagés ou à réaliser** (encloisonnement de la cage d'escalier, isolation au feu de la chaufferie, système d'alarme incendie) mais également au regard des **prescriptions réglementaires** (DTA, DUERP, les différents registres HS, la signalétique, les exercices d'évacuation avec serre-files – guide-files, les formations SST, le suivi médical, la formation de l'Acmo), ainsi qu'une nouvelle politique menée tant sur les **espaces handicapés** (accès, accueil) que la réflexion menée sur **l'ambiance thermique** des locaux de travail.

**Concernant les troubles musculo-squelettiques,**

En dehors du **diaporama** qui doit nous être présenté aujourd'hui, nous tenons à demander la communication de toutes les **conclusions de l'enquête** menée par le Dr Martinot au travers du dossier d'approche et qui devait permettre de restituer les premières observations dans le cadre de la « santé au travail ».

### Sur les propositions d'action des directions :

Nous rappelons notre souhait de disposer des propositions d'action largement en amont des réunions afin de pouvoir les étudier. Celles ci devront toujours être conformes au programme de prévention.

La CGT tient à rappeler une fois de plus que **le budget du CHS n'est pas fongible avec les budgets de fonctionnement des directions** et qu'il ne doit pas se contenter d'être un palliatif financier des conséquences néfastes, pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, induites par les « réformes-restructurations ». C'est pourquoi, la CGT s'opposera à tout financement, par le CHS, lié à la mise en place de nouvelles structures ou encore lié à la substitution des crédits d'amélioration issus des Directions.

Concernant **les nouvelles formations financées par le CHS** et mises en place au titre de 2010, la CGT souhaite connaître le sentiment des agents qui en ont bénéficié, et être destinataire de leurs évaluations ; au regard des réponses, le CHS devra s'interroger sur l'intérêt pérenne de ces actions de formation.

A l'avenir, les différentes formations proposées devront faire l'objet d'une information à la fois de manière parallèle de la part de tous les Acmo à destination des agents et la plus rapide qui soit de façon à ce que les recensements soient rendus définitifs en mai-juin.

La CGT souligne par ailleurs que cette année, elles ont représenté près de 33% du budget alloué en comparaison d'un département comme la Côte d'Or de l'ordre de 24%.

### Sur le DUERP actualisé de la DRDDI :

Même si **la Douane** est en avance sur le document unique, tout n'est pas parfait et les agents ont des attentes précises et importantes notamment en matière de **prévention des risques routiers**. Ils ont souligné l'absence de mise en place par l'administration de **formations spécifiques** pour aider à l'interception des véhicules.

Le stage CENTAURE semble inadapté par rapport aux métiers spécifiques de la branche surveillance.

**Concernant le DUERP de la filière fiscale et son plan de prévention**, nous souhaitons obtenir des précisions sur les modalités de mises à jour devant être réalisées, et particulièrement pour les sites en lien avec des travaux. Le 28 mai dernier, vous nous informiez vouloir solliciter les chefs de service pour présenter aux agents ce document et faire remonter les modifications nécessaires à sa mise à jour. Où en sommes-nous à ce jour ? Est-ce que le comité de pilotage de départ (Acmo-Os-Chefs de service) sera de nouveau sollicité ?

Enfin, concernant le **DUERP de la gestion publique**, la question se pose sur la naissance même du document !

### Sur le groupe de travail sur l'amélioration des conditions de vie au travail :

La CGT déplore l'absence des représentants de l'administration (exception faite de la douane venue spécialement de Dijon) lors du groupe de travail du 20 septembre alors que leur participation avait été annoncée. De ce fait, la nature des débats n'a pu en être valablement enrichie.

L'administration n'en est plus à nier **la véracité de la dégradation des conditions de vie au travail**. Le poids des réalités concrètes soulignées depuis plusieurs années par les organisations syndicales, les acteurs de prévention, les médecins mais aussi les actions menées par les personnels dans les services y sont pour beaucoup.

Monsieur le Président du CHS, vous vous dites prêt à agir et à **faire de la question des conditions de vie au travail une préoccupation du département**. Le bémol, c'est que vous écartez des **aspects essentiels des causes de la souffrance au travail** et des **difficultés des agents dans les services** à savoir : **l'emploi, les réformes, les objectifs et l'individualisation de la gestion des agents**.

Pour autant, **la CGT** entend ne rien négliger qui puisse contribuer à améliorer les conditions de vie au travail des agents et elle ne s'opposera pas aux initiatives à venir. Elle **souhaite des actions ayant des effets réels pour les personnels**.

### **Concernant les dossiers immobiliers,**

Lors du dernier CHS, la CGT a demandé de nouveau que chaque ordre du jour comporte un **point sur l'échéancier prévisionnel des travaux** sans susciter votre opposition, mais nous n'avons **aucun document préparatoire**, pas même une liste des travaux en cours.

**Concernant les travaux au CFP d'Auxerre** engagés au printemps dernier, **le chantier connaît de multiples défaillances**, tant au niveau de la coordination que de l'exécution des travaux mais également au regard des **conditions de travail pour le personnel** qui, durant tout l'été, a vécu un quotidien plus que mouvementé jusqu'à encore la semaine passée :

**Bruits** amplifiés (perforateur, marteau piqueur, coup de masse), **vibrations** (dépose des cloisons ou des murs), **carrotages** à sec des sols parfois non bâchés ou non protégés, **empoussièrément** régulier des paliers, des couloirs et des postes de travail, **froideur** extrême de l'ordre de 14° dans certains bureaux mi-septembre, **inondation** à la réouverture récente du chauffage, la liste est bien longue...

Mais le plus important se situe au niveau des **règles de sécurité électrique et sécurité incendie** qui semblent pour le moins ne pas être respectées et dont l'administration ne semble pas être exempte de tout reproche.

En effet, le week-end du 26 septembre, suite à l'intervention des entreprises, l'immeuble a connu une **surtension électrique générale**, occasionnant par la même la détérioration de plusieurs imprimantes, de quelques luminaires type néons, la mise hors service de l'informatique sur tous les PC et des prises électriques de l'immeuble. Le lundi 27, un agent a même failli être brûlé aux mains en décrochant simplement un téléphone sans fil et en voyant sortir une flamme de sa base.

Il nous a également été soulevé que certains week-ends, des ouvriers ont omis de couper l'électricité alimentant leurs **projecteurs lumineux de chantier** !

Alors quelle stupéfaction, lors de la visite de site de Monsieur Orsini (IHS) le 29 septembre dernier, d'être informés par les responsables locaux que **les 2 systèmes d'alarme incendie et d'anti-intrusion sont débranchés** depuis plusieurs jours (voir quelques semaines) au simple motif d'éviter leurs déclenchements intempestifs liés à

l'empoussièrement de certaines zones du chantier, et entraînant de fait l'évacuation du personnel, des ouvriers et les contribuables.

**Alors questions** : quid de la réelle sécurité des agents pendant les travaux ? Quid de l'information aux agents ? Quid de l'information aux guide-files et serre-files (dont entre parenthèse une mise à jour rapide s'impose sur cet immeuble suite aux nombreux départs d'anciens collègues).

C'est à nouveau l'occasion pour nous, représentants Cgt au sein de ce CHS, de dénoncer ces dérives et à rappeler que la **responsabilité du chef de service** est en jeu et que vous avez des devoirs et obligations **en matière de sécurité des agents**.

Vous savez que les risques d'incendie sont classés parmi les plus dangereux dans le document unique mais ils ne semblent pas être considérés comme tels sur ce site, d'autant plus en travaux.

Enfin, deux dernières constatations qui ne seront pas à prendre à la légère à partir de 2011 sur ce site, à savoir :

- l'ensemble des **roulettes des sièges** actuels sur ce site qui sont « incompatibles » avec le nouveau revêtement de sol souple (roulettes actuelles pour sol dur) ;

- enfin, nous avons appris lors de la dernière visite du site et confirmé le 30 sept. après-midi que la centrale ne budgétiserait pas l'ensemble des **stores intérieurs**

**Pour ce qui concerne la CGT, nous tiendrons à débattre des réponses apportées par l'Administration aux observations mentionnées lorsque nous aborderons la situation des travaux.**

#### **Concernant les accès handicapés :**

La Cgt souhaiterait connaître où en sont les travaux **d'interphonie au CFP Joigny**, acceptés au 1<sup>er</sup> semestre (1900,44€) et qui ne sont pas mandatés car à priori non réalisés à ce jour.

D'autre part, y a-t-il une étude en cours sur ce site consistant à renforcer et à sécuriser l'accès sous le porche pour les personnes à mobilité réduite ?

**Concernant le CFP Sens**, la question du **projet d'interphone au portail** a-t-elle été soulevée auprès de la mairie ?

Nous vous rappelons l'impossibilité pour personne à mobilité réduite en voiture d'accéder au digicode si le portail est fermé à l'entrée du parking.

#### **Concernant l'amiante sur le site de la TG :**

La CGT souhaite revenir sur la **réunion d'information amiante** concernant la TG et rappeler rapidement ses observations :

- L'entreprise qui va effectuer les travaux doit être certifiée pour cela ;
- La direction doit veiller à la **protection des agents** mais aussi aux conditions de travail des salariés de l'entreprise ;
- Une **signalétique adaptée** doit être réalisée pour les agents mais aussi les contribuables et autres personnes se rendant à la TG et dans le bâtiment ATI ;

- Le **plan de retrait** doit être communiqué à l'IHS et à l'inspecteur du travail comme l'a confirmé Mr Orsini lors de la réunion. Nous aimerions d'ailleurs avoir une **copie du cahier des charges**.

- De nouvelles mesures doivent être réalisées après les travaux afin de s'assurer qu'il n'y a plus rien ;

- Enfin la CGT souhaite être destinataire d'un **compte rendu régulier** de l'avancement des travaux.

### Concernant les accidents,

La CGT tient à rappeler que l'analyse par le CHS des causes des accidents de service et des maladies professionnelles est essentielle pour mettre en place les mesures de préventions adéquates. Nous souhaitons que les **circonstances exactes** puissent nous être apportées au vu du **tableau des accidents de 2010** pour déterminer si les risques ont bien été identifiés et si d'éventuelles actions correctives ont été réalisées. Nous redemandons une fois de plus **leur communication au fil de l'eau** (engagement pourtant pris en mars 2010). Lors du dernier groupe de travail, seule la douane a communiqué sa fiche accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle.

Nous rappelons ici qu'en « cas d'accident, l'analyse des conditions de circulation ou de travail s'impose à l'employeur ».

### Enfin pour terminer, nous tenons à réaffirmer les principes suivants :

Comme pour tous **documents préparatoires aux réunions**, nous demandons une fois de plus et si possible, le respect des envois au minimum **8 jours** à l'avance. Or, on constate l'envoi par mail de nombreux documents parfois la veille ou l'avant-veille des réunions. L'ensemble des documents transmis par les administrations doit être transmis le plus rapidement possible par le secrétaire animateur pour être débattus lors des GT et des séances plénières. Sinon, comment les représentants des personnels peuvent-ils, dans ces conditions, préparer collectivement les réunions.

Nous tenons également une fois de plus à réaffirmer le fait que les **copies des fiches navettes des registres** doivent parvenir au CHS au fil de l'eau et avec comme date butoir 15 jours avant la réunion du groupe de travail.

Toujours au regard de l'article 8 du décret du 28 mai 1982, pouvons-nous espérer la réalisation des **formations de l'ensemble des membres du CHS**, notamment au vu des évolutions depuis 2007, et ce avant les prochaines élections de 2011 ?

Avant de terminer cette liminaire, pouvez-vous, M le Président nous confirmer le bien-fondé de cette information, à savoir que nous devrions retrouver dès 2011 un **secrétaire animateur** qui gérerait la Nièvre et l'Yonne comme à l'accoutumée ?

Enfin, pour conclure, la CGT souhaite que l'administration poursuive l'information des agents après chaque CHS par l'intermédiaire du bulletin « **le CHS vous informe** » après approbation des représentants syndicaux.

**TITULAIRES** : Pascal Dupuis - Didier Bourigault - Alain Guyader.

**SUPPLEANTS** : Caroline Germain- Nathalie Zelmat- Daniel Berry.

**EXPERT** : Jean Jacques Trabaud.